

Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal de la
**Commune de
LESCUN**
Séance du 24 mars 2023

Nombre de Membres en exercice : 10

Membres présents : 7

Date de convocation : 20 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de la commune de Lescun, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Danielle GAY, Maire.

Présents : Mme GAY Danielle, Mme POMPIGNAC Maud, Mme CAUSSANEL Marlène, M. DRILHOLE Patrick, Mme ASSERQUET Françoise, Mme RACHOU Mégane, Mme LARRIEU Jacqueline
Absents : Mme LOPEZ Hélène, M. METZGER Vincent, M. RACHOU Patrick,
Procurations : M. RACHOU Patrick à Mme POMPIGNAC Maud
M. METZGER Vincent à Mme LARRIEU Jacqueline
Secrétaire de séance : Mme CAUSSANEL Marlène

2023-D17 Objet : Droit de passage au profit de l'exploitation du GAEC Ourbiet

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mme Mégane RACHOU ne participe pas au débat et au vote du fait de son intérêt dans cette affaire.

La Maire expose que le GAEC OURBIET est propriétaire de la parcelle cadastrée section B n° 973, et a demandé à bénéficier d'un accès à la voie publique depuis la parcelle communale cadastrée section B n° 987.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération après avoir présenté le projet de convention établi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

OCTROIE un droit de passage, à titre gratuit, au GAEC OURBIET sur la parcelle communale cadastrée section B n° 987.

PRECISE que les travaux d'aménagement et d'entretien de cet accès seront à la charge du GAEC OURBIET.

APPROUVE le projet de convention relatif au droit de passage établi.

CHARGE la Maire de signer ladite convention.

Acte certifié exécutoire,
Danielle GAY
Maire